

Conseil Municipal du 05 Juillet 2022

Extrait du registre des délibérations

D – 4-1/2022

Vie associative

--
Subvention
Exceptionnelle

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 juin, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Élisabeth MASSE, Maire,

Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints,

Louis-Maire HARDY, Régis LOGIER, Lydie YAP, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Julie HENNEBELLE, Carmen GONZALEZ RUIZ, Estéban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, François MERCIER, Frédérique BRILLOT, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Jean-Pierre EURIN à Elisabeth MASSE,
Martine DURIEUX à Nicolas LE NEINDRE,
Sébastien LEBLANC à Claude WASILKOWSKI,
Louis CRUCHET à Danielle SENECHAL,
Déborah ANDRE à Cyprien RICHER,

Est excusé :

Didier PARSY

Secrétaire de Séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

Rapport de Monsieur Michel HUYLEBROECK :

L'association « Les Chtites Roses » a fait une demande de subvention d'un montant de 1000 €.

L'Association « Les Chtites Roses » est une association andrésienne qui a pour objet de participer ou d'organiser des événements à vocation sportive et/ou humanitaire. L'association souhaite participer à un trek d'orientation le « Trek Rose Trip », dont le thème est la lutte contre le cancer du sein. L'association a déjà sollicité divers financeurs et sollicite une subvention à la Ville de Saint-André d'un montant de 1000 €.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Attribue une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « Les Chtites Roses ».
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,




Elisabeth MASSE